

Mesn! l'infos!

>>> Informations municipales - Avril 2022

Le mot du Maire

Madame, monsieur,
chers Mesnilois, chers amis,

Enfin le printemps !
A peine sortis de la pandémie,
au moment où nous tombons le
masque nous reprenons nos
habitudes de vie mais ne sommes
pas encore complètement libérés
de cette pandémie.

Le budget a été voté à l'unanimité
lors de la séance du 1^{er} avril ; un budget fidèle à la rigueur
dans son exécution contrairement à un bruit qui circule.
Notre commune vit aussi chaque jour, grâce à l'activité de
ses habitants, artisans, commerçants, agriculteurs,
le personnel de santé infirmières et médecins participent
également à la vie communale pour nos administrés.
C'est grâce à eux et à vous que notre commune reste
accueillante et attractive.

Je n'oublie pas non plus, nos nombreuses associations et
remercie les présidentes, présidents et les bénévoles pour leur
dynamisme, pour gérer les événements qui nous permettent
de bien vivre ensemble.

Parlons un peu d'intentions, nous avons programmé un
certain nombre de projets qui amélioreront le quotidien de
chacun et notre environnement. Ainsi :

- La construction de la maison de santé va enfin pouvoir
démarrer après la démolition de l'existant.
 - La rénovation et la création d'un espace restauration autour
du château d'eau sont à l'étude.
 - Le projet de la maison des jeunes et d'un espace vert sur
lequel naîtra le parcours de santé est lancé.
 - La création d'une voirie nouvelle et d'un parking public
rue de Claye (en lieu et place de l'ancienne maison Duflo).
- L'élection présidentielle se profile. Je fais le vœu qu'elle soit
l'occasion d'un débat entre propositions de qualité faisant
appel à l'intelligence et la réflexion des citoyens, plutôt qu'à
la surenchère facile et la démagogie. Je vous appelle à aller
voter massivement.

Alors oui, enfin le printemps ! Malgré tout. Après la fête de la
nature, nous préparerons la fête annuelle de notre village.
J'espère que l'on s'y retrouvera nombreux dans une
ambiance joyeuse.

Alain Aubry

Maire du Mesnil-Amelot

1^{er} Vice-Président de la CAPPF



Bien à déléments,

A noter dans vos agendas

vendredis 1, 8, 15, 22 et 29 avril

Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

samedi 9 avril

19h/23h30 - Mesnil in the Dark

dimanche 10 avril

1^{er} tour des élections présidentielles - Mairie

mardi 19 avril

Collecte des gros volumes à sortir la veille au soir

samedi 23 avril

18h30 - Messe - église Saint Martin

dimanche 24 avril

2^d tour des élections présidentielles - Mairie

vendredis 6, 13, 20 et 27 mai

Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

samedi 14 mai

20h30 - Please Stand Up (Charles, Bami, Poissonnet,
Dhjan), salle Maurice Droy

samedi 21 mai

12h/18h - Fête de la nature

samedi 18 juin

18h30 - 3 Ateliers théâtre - salle Maurice Droy

week-end du 18 et 19 juin

fête communale et grande brocante

vendredi 24 juin

20h30 - Théâtre : "Je t'aime à l'italienne" - salle M. Droy

samedi 25 juin

20h30 - Paul Adam - Salle Maurice Droy

mercredi 13 juillet

19h - fête nationale

Environnement

Reprise de la **collecte hebdomadaire des déchets verts**
d'avril à juin.

Spécial élections

Les élections présidentielles auront lieu les **10 et 24 avril 2022**. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 19h. De nouvelles cartes électorales arriveront dans vos boîtes aux lettres prochainement. N'oubliez pas de les signer. Vous devez absolument vous munir de votre carte d'identité. Si vous pensez être absent lors d'un prochain scrutin, vous pouvez donner procuration à n'importe quel électeur de confiance en faisant une demande en ligne sur le site "maprocuration.gouv.fr". Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement "Maprocuration" et un titre d'identité. Vous pouvez également faire une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire ou un consulat.

Jeunesse

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**, le cas échéant, se présenter à des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...), être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans. Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie dans les 3 mois qui suivent son 16^e anniversaire. Il doit fournir : une pièce d'identité (CNI, passeport...), le livret de famille de ses parents ainsi qu'un justificatif de domicile.

Santé

Prochains dons de sang :

Othis, vendredi 22 avril de 13h à 18h, salle Agora, avenue du 8 mai 1945,

Moussy le Neuf, samedi 23 avril de 9h30 à 14h, salle Michel Moret, 23 rue Cléret,

vous devrez prendre rendez-vous sur :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1®ion=3>

Evénements

L'association Mesnil Sport Détente organise sa course d'orientation "**Mesnil in the dark**". Rendez-vous **samedi 9 avril** au gymnase, 12 rue du stade Sauvanet.

Entrée : 5 euros enfants : 19h/20h

ados, adultes avec Zombies : 21h/23h30

Renseignements auprès de Damien au 06 63 11 74 98

Après de beaux spectacles d'hypnose et de magie, c'est au tour des humoristes de se produire au Mesnil Amelot. Rendez-vous **samedi 14 mai pour "Please Stand Up"** à 20h30, salle Maurice Droy, avec Mickaël Charles, Jo Brami, Thimothé Poissonnet et Félix Dhjan. Réservations sur [billetreduc](https://www.billetreduc.com) ou [ticketmaster](https://www.ticketmaster.com)

La municipalité et le comité des fêtes vous proposent la **fête de la nature, samedi 21 mai** de midi à 18h. Cette année : démonstration des pompiers de Mitry et initiation de Yamakasi et show par 3 cascadeurs performers. Restauration sur place, marché local, distribution de fleurs, stands liés à la nature...

Renseignements au 01 60 03 60 83

La municipalité et le comité des fêtes vous proposent la **fête communale les samedi 18 et dimanche 19 juin**.

Manèges du vendredi 17 au lundi 20. Distribution de tickets aux enfants de l'école Saint Exupéry.

Dimanche 19 : grande brocante, fanfare, animation musicale et structures gonflables. Restauration matin et midi.

La commune organise pour la 8^e année, **un concours municipal des maisons fleuries ouvert à tous les Mesnilois**, propriétaires ou locataires. Inscriptions jusqu'au 20 juin 2022. Le jury passera fin juin et les récompenses seront données lors de la cérémonie du 11 novembre. Nous comptons sur votre participation, tout particulièrement cette année puisque le Mesnil Amelot participe au label régional 2022 Villes et villages fleuris, le label de qualité et souhaite décrocher sa 3^e fleur.

Nous comptons sur vous !

En cas d'urgence

Commissariat de Villeparisis : 01 60 21 36 50

Police municipale : 01 34 31 31 21,
police@roissypaysdefrance.fr

SAMU : 15

Pompiers : 18 (112 depuis un portable)

Emplacements défibrillateurs :

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

Pharmacie de garde : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

SOS médecins : 0825 56 77 00

Centre municipal de santé : 01 85 76 79 21

Infirmières du Mesnil-Amelot : 07 88 46 44 67

Cabinet ostéopathe : 01 60 35 57 24

Don du sang : www.dondusang.net

Urgences eau : 0 969 368 624

Urgences sécurité gaz : 0 800 47 33 33

Urgences enedis : 09 72 67 50 77

Collecte déchets ménagers (Sigidurs) : 0 800 735 736

Permanence France Victimes 77 jeudi 21 avril de 14h à 17h sur RV au 01 60 03 51 18

Permanence du Député R. Kokouendo 07 85 83 77 13

Agence postale communale : 01 64 44 19 56

Règlement du 8^e concours municipal des Maisons fleuries

- Le Mesnil-Amelot -

Article 1^{er} : Objet du concours

La commune du Mesnil-Amelot organise pour la 8^e année, un concours municipal des maisons fleuries ouvert à tous les Mesnilois, propriétaires ou locataires. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses et commerces (catégories 1 à 4) ainsi que la diversité des légumes et des fruits, les bonnes pratiques de jardinage et l'esthétisme du jardin potager (catégorie 5).

Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants exceptés aux membres du jury. Le présent bulletin d'inscription est à remettre à l'accueil de la mairie.

Les inscriptions seront closes le 20 juin 2022.

Article 3 : Photos

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

Article 4 : Catégories du concours

Catégorie 1 : Maisons avec jardins,
Catégorie 2 : Balcons ou terrasses,
Catégorie 3 : Fenêtres ou murs fleuris,
Catégorie 4 : Commerces, hôtels
Catégorie 5 : Jardins potagers paysagés,
Chacune de ces catégories doit être **absolument visible de la rue**.

Article 5 : Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- aspect général et environnement (ampleur du fleurissement),
- diversité de la palette végétale,
- ouverture du jardin sur l'espace public, intégration à son environnement,
- intégration des principes de développement durable (emploi de variétés peu gourmandes en eau, non arrosage des pelouses, récupération des eaux de pluie...),
- propreté et entretien du site,
- pratique de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité, pour la catégorie 5).

Article 6 : Jury

Le jury est composé de personnalités diverses et volontaires : membre du conseil municipal, responsable des services techniques, responsable du service communication. Le président sera le 1^{er} Maire Adjoint, Monsieur J.-P. Franquet.

Article 7 : Passage du jury

La visite du jury aura lieu fin juin, sans date précise.

Article 8 : Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal au mois de novembre 2022.

1^{er} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50€,

2^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30€,

3^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20€,

Tous les participants inscrits se verront offrir une récompense sous forme d'un chèque cadeau.

La diffusion des noms des lauréats sera faite sur les supports municipaux (Mesnil'Infos, Le Mesnilois et site de la commune).

Article 9 : Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 10 : Modification du règlement

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.



Bulletin d'inscription au concours municipal des maisons fleuries 2022

M. / Mme

adresse

téléphone

mail

participe(nt) au concours municipal des maisons fleuries
édition 2022

☐ **catégorie 1** maisons avec jardins visibles de la rue

☐ **catégorie 2** balcons ou terrasses visibles de la rue

☐ **catégorie 3** fenêtres ou murs fleuris visibles de la rue

☐ **catégorie 4** commerces, hôtels

☐ **catégorie 5** jardins potagers paysagés, visibles de la rue

Concours municipal des
**maisons
fleurries** 2022

Inscriptions jusqu'au 20 juin

Passage du jury fin juin

Rens. au 01 60 03 60 83

